

# claird'eau

LE MAGAZINE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES

Aulnoy, Bruay-sur-L'Escaut, Famars, La Sentinelle  
Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon  
Saint-Saulve, Valenciennes



Rendons  
L'eau à  
sa nature

n°17 juillet 2010

RÉCUPÉRATION  
DES EAUX  
PLUVIALES  
jusqu'à  
**80%**  
D'AIDÉS  
FINANCIÈRES  
(voir page 7)



➔ **L'eau de pluie,  
une ressource  
qui vous tombe  
du ciel !** P.6

➔ **NOUVEAUTÉS** P.5

**La nouvelle politique  
du SIAV**

➔ **TRAVAUX** P.10

**Le SIAV investit à l'échelon  
intercommunal**

➔ **INFOS** P.13

**Bruay-sur-l'Escaut, une nouvelle étape  
dans la solidarité intercommunale**

➔ **INITIATIVES** P.14

**Le SIAV labellisé par les Rubans  
du développement durable**

**POUR TOUS  
RENSEIGNEMENTS  
CONTACTEZ  
LE SIAV  
03 27 38 06 00**

# Reflexeau

## Le Reflexe eau de pluie



Votre consommation en eau est importante et pèse de plus en plus dans votre budget. Savez-vous que la majeure partie de votre besoin en eau ne nécessite pas d'eau potable ? L'eau de pluie tombe en quantité et peut répondre aux besoins courants de votre famille. Alors pourquoi ne pas valoriser une ressource naturelle inépuisable et gratuite ?

*Le réflexe eau de pluie ?*

### UN GESTE ECO NOMIQUE...

- ▶ Grâce à l'eau de pluie vous pouvez réduire de manière significative vos dépenses en eau.
- ▶ L'eau stockée a une température constante de 15°C, contre 8°C pour l'eau du réseau. Il faut donc moins d'énergie pour la réchauffer !
- ▶ L'eau de pluie est naturellement douce et de grande qualité, plus besoin d'adoucisseur, moins de dépenses pour l'entretien de la plomberie et des appareils électroménagers !
- ▶ En investissant dans un système de récupération d'eau de pluie, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 25% !

### ...UN GESTE ECO LOGIQUE

- ▶ Vous pouvez installer ce système lors de la construction de votre maison ou après. Une chose est sûre, il apporte une réelle plus-value à votre bien !

Une réelle prise de conscience s'opère actuellement : pour les générations à venir, nous devons réduire notre impact sur les ressources naturelles.

Le système de récupération d'eau de pluie participe à préserver l'environnement :

- Il préserve les nappes phréatiques en utilisant au mieux nos ressources naturelles.
- Il permet de consommer moins de produits ménagers et d'adoucissants néfastes pour l'environnement.
- Il évite la saturation des stations d'épuration et des réseaux de collecte en cas de fortes pluies.

**BENEFICIER D'UN CREDIT D'IMPOT ET D'UNE SUBVENTION DU SIAV POUR VOTRE INSTALLATION**

**ETUDE ET DEVIS GRATUIT**

*Venez visiter notre showroom !*

30 Rue Josquin Desprez - 59300 VALENCIENNES - Tél 03 27 25 26 05 - contact@reflexeau.com - www.reflexeau.com

EDITO



Collecte, transport et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales, à travers ces missions apparemment simples et spécialisées, le SIAV est loin de ne faire que de la pose de tuyaux d'assainissement. Si ce concept de l'assainissement était vrai dans les années 1970, il ne correspond plus aux enjeux liés aujourd'hui à une gestion qualitative et durable de l'eau. Celle-ci nécessite désormais une prise en compte globale de son cycle et la mise en œuvre de technologies de plus en plus complexes et d'un service de plus en plus élargi et qualitatif.

Ce service exige aussi d'accompagner les usagers et de communiquer sur ces questions, de sensibiliser sur l'importance des gestes de chacun. Il suffit en effet d'un geste malveillant, comme le déversement de quelques kilos de produits polluants (métaux lourds, résidus de batteries ...) dans le réseau d'assainissement, pour anéantir tout un cycle de traitement, rendre non conformes des tonnes de boues issues de la station d'épuration et faire porter à toute la collectivité des surcoûts de traitement astronomiques sans oublier tous les risques environnementaux associés.

Le durcissement logique des réglementations, les récentes mesures issues du Grenelle de l'environnement et l'impact de notre action sur l'environnement mais aussi auprès des usagers, de leur confort et de leur budget, au travers la facture d'eau, de l'activité économique et plus largement de l'aménagement du territoire, nous obligent ainsi constamment à élargir nos réflexions et nos champs d'intervention afin d'exercer pleinement nos compétences.

C'est dans cette logique que vous découvrirez au travers de ce Clair d'eau les dernières décisions prises par vos élus. Apparemment indépendantes les unes des autres, elles constituent en fait un ensemble cohérent d'actions complémentaires permettant de :

- Maîtriser le prix du mètre cube d'eau et inciter à en économiser l'usage
- Assurer l'équité entre les usagers et les communes
- Inciter à la rétention et la récupération de l'eau de pluie et permettre ainsi de réaliser des économies d'eau potable tout en luttant contre les inondations
- Renforcer la protection du milieu naturel et protéger nos ressources en optimisant la collecte, le contrôle et le traitement des eaux usées

Tout cela sans oublier des initiatives originales comme la récupération de chaleur dans les réseaux d'assainissement que nous avons évoquée dans un précédent clair d'eau et que nous décrivons en dernière page notre partenaire, la société eau et force. Une technique qui montre que, dans le secteur de l'énergie aussi, l'eau et de fait le SIAV, ont leur rôle à jouer.

Ainsi, au travers une politique qui prend en compte tous les aspects liés au cycle de l'eau et plus largement les concepts du développement durable, nous progressons et assurons un service de qualité. C'est en ce sens que je milite depuis de nombreuses années pour que les acteurs qui jouent un rôle dans ce domaine s'unissent autour de projets communs, pour renforcer leur efficacité et rendre plus efficaces leurs actions au service de nos populations.



**Bernard BROUILLET**  
Président du SIAV

## SOMMAIRE n°17 / Juillet 2010

p. 5

→ **NOUVEAUTÉS**

- La nouvelle politique du SIAV
- Agir solidairement

p. 6

→ **DOSSIER**

- L'eau de pluie,
- une ressource qui vous tombe du ciel

p. 9

→ **HOMMAGE**

- Alain Richez, un délégué nous a quitté

p. 10

→ **TRAVAUX**

- Le SIAV investit à l'échelon intercommunal
- La requalification des espaces publics
- Des réseaux redimensionnés pour plus de sécurité

p. 12

→ **INFOS**

- Raccordez votre habitation au réseau d'assainissement
- Raccordez vous, on vous aide financièrement
- Adhésion de la Ville de Bruay sur l'Escaut au SIAV
- Une nouvelle étape dans la solidarité intercommunale

p. 13

→ **CULTURE**

- Au tableau vert, le thème de l'eau potable

p. 14

→ **INITIATIVES**

- Le SIAV labellisé pour sa démarche agenda 21
- Le Label « Opération écocitoyenne »
- La récupération de la chaleur des tuyaux d'assainissement

claird'eau N°17 - juillet 2010

Dépôt légal : février 2007  
N° ISSN : 1269-5742 - Editeur : S.I.A.V.  
Imprimé sur papier recyclé  
Directeur de la publication : Bernard Brouillet

Comité de rédaction :  
Pool social - Culture - Com. du SIAV  
F. Köller, A.-M. Gérard, L. Depagne, A. Goze,  
M. Gualano, A.-M. Ratte, O. Lallement,  
J. Leman, P. Bouillon, S. Ismail, J.-B. Pamart,  
X. Senechal - H.B.O. - Communication

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes  
Rue du 19 mars 1962 B.P.59 59582 MARLY Cedex  
Tél : 03 27 38 06 00 - Fax : 03 27 38 06 01  
E-mail : SIAV@wanadoo.fr  
Site : www.SIAV.fr

Conception et réalisation :  
Pool SOCIAL - CULTURE - COMMUNICATION DU SIAV  
H.B.O. Communication : 03 27 29 83 78  
Lebreux Communication : 03 27 21 27 10  
Régie publicitaire :  
C'Utile 03 20 68 92 98



**TCL**

**Travaux Publics**

Z.I de l'Avaleresse  
Rue César Dewasmes  
BP 45 - 59690 VIEUX-CONDE

Tél. 03-27-21-87-20  
Fax 03-27-21-87-29

tcl@nordnet.fr



**La compétence régionale  
d'aménageur**

## La nouvelle politique du SIAV

- Maîtriser le prix du mètre cube d'eau et favoriser ceux qui économisent l'eau
- Assurer l'équité entre les usagers et les communes
- Inciter à la récupération de l'eau de pluie et permettre de réaliser des économies d'eau potable
- Lutter contre les inondations
- Renforcer la protection du milieu naturel en optimisant la collecte et le traitement des eaux usées

Les nouvelles mesures, complémentaires les unes des autres, permettent au SIAV de répondre à ses obligations et d'améliorer la qualité de son service.

### POUR VOTRE FACTURE D'EAU, UN NOUVEAU MODE DE RÉPARTITION

Le service de traitement des eaux usées est financé par la facture d'eau, sur le principe du « pollueur / payeur » pour chaque individu, chaque mètre cube consommé devant logiquement être ensuite traité avant de retourner au milieu naturel. Sur la facture d'eau, chaque usager devait régler une part fixe, un abonnement et une part variable, directement calculée à partir de la consommation d'eau.

Lors du vote du budget 2010, les élus du SIAV ont pris des décisions modifiant ces règles qui pénalisaient les petits consommateurs. Concrètement, la part fixe abonnement est

supprimée pour que la facture d'eau soit directement et exclusivement liée à la consommation d'eau. L'exploitant des installations du SIAV (Société Eau et Force) va faire la même chose dans les mois qui viennent. Cela aura pour effet, à terme, de ne plus pénaliser les petits consommateurs d'eau et d'inciter chacun à réaliser des économies de consommation.

La suppression de l'abonnement permettra à environ 70% des ménages et plus particulièrement les petits consommateurs, de réaliser des économies sur leur facture d'eau

#### Ex. : Une personne qui consomme 70 m<sup>3</sup> d'eau potable par an :

AVANT, en raison de la part fixe, sa facture d'eau annuelle était de : 383 €  
AUJOURD'HUI, avec la suppression de la part fixe, elle sera de : 361 €

### LA GESTION DE L'EAU PLUVIALE

L'eau pluviale contrairement à l'eau usée est financée par les communes, c'est-à-dire avec nos impôts locaux. La nouvelle loi sur l'eau et ses directives imposent que le budget eau pluviale soit bien distinct du budget eaux usées. Ce qui était accepté et toléré par le passé n'est plus possible aujourd'hui. Depuis cette année, le budget eau pluviale du SIAV a dû être intégralement équilibré par la participation des communes. Ce

qui explique une augmentation de la participation globale répartie entre toutes les communes du syndicat. Afin de limiter cette hausse, les coûts de fonctionnement ont été réduits au profit de l'investissement et la règle de répartition a été revue afin de ne plus pénaliser les petites communes. Aujourd'hui, quelle que soit la taille de la commune du SIAV, les règles de répartition sont identiques.

#### Ex. : Participation de la commune de Monchaux-sur-Ecaillon

Selon les anciennes règles la participation 2010 aurait été de : 46 238 €  
Avec le nouveau mode de calcul elle est de : 10 805 €

### UNE INCITATION FORTE À LA RÉCUPÉRATION DE L'EAU DE PLUIE

En complément de toutes ces mesures, le SIAV a mis en place un important dispositif d'aide à l'installation de systèmes de rétention et de récupération des eaux de pluie. Une initiative qui permettra à chacun de faire des économies importantes sur sa facture d'eau et d'agir pour l'environnement en améliorant la qualité de la collecte et du traitement des eaux et enfin de participer à la lutte contre les inondations en limitant les afflux massifs d'eau pluviale dans les réseaux.

## Agir Solidairement

Les communes d'Estreux, de Saint-Saulve et de Maing ont été touchées à plusieurs reprises par des ruissellements agricoles, des coulées de boues et des problèmes de gestion des eaux pluviales. Pour limiter ces nuisances, une étude hydraulique a permis de décrire les origines et les conditions de la survenue de ces ruissellements et des coulées de boues. C'est dans le prolongement de cette étude que Valenciennes Métropole, l'Etat, le Conseil Général du Nord, la Chambre d'Agriculture du Nord, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes, celui de Saultain, Estreux et Préseau, l'Association Foncière de Remembrement d'Estreux, de Saint-Saulve et de Maing ainsi que les 3 communes concernées ont signé le vendredi 30 avril 2010, une convention pour marquer un engagement mutuel pérenne et

assurer la solidarité de chaque acteur territorial pour la réussite de cette maîtrise des désordres hydrauliques. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation auprès de chaque habitant ou exploitant agricole mais également permettre d'engager des travaux d'amélioration hydraulique pour les zones les plus exposées.

Cette convention s'inscrit dans une démarche volontaire de tous les partenaires signataires dans l'esprit de développement durable, du Grenelle de l'Environnement et des perspectives d'une refonte des structures intercommunales. Conscients d'une utilisation concertée, partenariale et raisonnée de l'espace, les signataires souhaitent unir leurs compétences, leurs connaissances et leurs moyens pour mieux protéger la population



Lutte contre les inondations et gestion des eaux pluviales : Une convention pour mieux protéger la population et le territoire

et le territoire. Les syndicats d'assainissement qui gèrent l'écoulement des eaux pluviales plus en aval seront également parties prenantes du dispositif, en s'engageant notamment sur l'établissement de plans de zonage d'assainissement pluvial.

Devis Gratuit

# L'eau Sans Calcaire avec

# L'Affineur d'eau

## KINETICO

## Sans Electricité

### 40 ans d'expérience

[www.kinetico.fr](http://www.kinetico.fr)



**Adoucisseur Service**

87 avenue desandrouin  
59300 Valenciennes  
près du CHV

N° Vert : 0800.573.372

**Un concept révolutionnaire**  
**50 % d'eau et de sel économisé**  
**lors de la régénération par rapport**  
**à un adoucisseur électrique.**

## Pourquoi le SIAV vous accompagne financièrement ?

*Le SIAV, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes, a la compétence de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Ce sont ses communes membres qui lui délèguent cette compétence grâce à leurs contributions. C'est un service public administratif. Pour les élus locaux, les eaux pluviales sont l'un des éléments majeurs à maîtriser dans la planification et l'aménagement de leur territoire. L'eau de pluie autrefois précieuse et indispensable à la vie est devenue aujourd'hui une nuisance potentiellement destructrice. Les récents événements de Draguignan sont là pour nous le rappeler.*

L'urbanisation du territoire et les pratiques agricoles en amont du périmètre urbain ont comme effet l'imperméabilisation des sols et l'augmentation du ruissellement. Le système du «tout tuyau» ou communément appelé «tout à l'égout» a révélé ses limites.

Devant la saturation des réseaux d'assainissement, les inondations en centre urbain et la dégradation des milieux récepteurs, les actions individuelles à l'échelle de chaque parcelle peuvent apporter un vrai complément aux solutions collectives. C'est sur ces bases, qu'en mars dernier, le SIAV a mis en place des dispositifs relatifs à l'instauration d'une prime à l'installation d'équipements de gestion des eaux pluviales à la parcelle, vous permettant ainsi de diminuer le temps de retour de vos investissements. Cet apport financier intervient en complément du crédit d'impôt instauré par l'Etat et des aides octroyées par l'Agence de l'Eau ou toute autre collectivité territoriale.

En plus des économies réalisées en favorisant la récupération et/ou l'infiltration naturelle de vos eaux de pluie, vous contribuez tous à une gestion efficace et durable de nos ressources en eau.

L'utilisation de l'eau de pluie est une pratique ancienne et de nombreuses citernes destinées à l'arrosage ou à des usages domestiques sont encore visibles aujourd'hui.

Il est évident que certains usages que l'on fait de l'eau ne requièrent pas une qualité comparable à celle de l'eau potable. C'est le cas des toilettes ou de l'arrosage du jardin par exemple.

L'eau potable coûte de plus en plus cher. Dans un souci d'économie mais également d'éco-citoyenneté, il semble alors raisonnable et logique de ne pas payer au prix fort l'eau qui sert à alimenter les toilettes ou à arroser le jardin, ou faire tourner sa machine à laver le linge.

Les expériences sont nombreuses partout en Europe sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour développer cette alternative tout en conservant nos exigences en termes de qualité et de sécurité.

Les dispositifs de récupération d'eau de pluie offrent ainsi aux consommateurs plus d'autonomie à faire «soi-même» des économies.

En partant d'une installation conforme qui respecte un certain nombre de précautions, le principe de la récupération de l'eau de pluie reste simple : l'eau est captée à partir des toitures puis filtrée et stockée dans une citerne pour être ensuite pompée, refiltrée et enfin distribuée.

Sans traitement préalable pour la rendre potable, l'eau de pluie peut avoir de multiples usages : WC, lave-linge, arrosage du jardin, remplissage de la piscine, nettoyage des surfaces...

Par contre, il n'est pas autorisé d'utiliser l'eau de pluie pour des usages alimentaires (boisson, préparation d'aliments) ou pour des usages sanitaires (lave-vaisselle, douches, lavabos...).

### Tout le SIAV en quelques clics !

Une question sur votre raccordement au réseau d'assainissement ?

Une information sur les aides financières allouées pour les systèmes de récupération d'eau de pluie ?

[www.siaiv.fr](http://www.siaiv.fr)

Et bien entendu, retrouvez votre magazine Clair d'Eau sur internet.

## La récupération de l'eau de pluie est un acte tout à fait légal !

*Le SIAV vous accompagne financièrement lorsque vous investissez dans un système de gestion des eaux pluviales. Ces aides prennent en compte principalement :*

- L'investissement matériel et les coûts de main d'œuvre
- Les systèmes de récupération d'une capacité minimale de 3 m<sup>3</sup> (conformément aux textes et règlement en vigueur)
- Les dispositifs d'infiltration d'eau pluviale à la parcelle

Cet apport vient également en complément des aides octroyées par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.).

Ces aides sont attribuées uniquement aux particuliers, sans condition de ressources et limitées à un financement par abonné au service public d'assainissement.

Dans le cas d'une construction neuve, cette aide sera destinée uniquement au propriétaire ou à l'aménageur.

Cet apport financier intervient en complément du crédit d'impôt instauré par l'Etat visant à encourager l'installation de systèmes de récupération d'eau de pluie chez les particuliers équipant leurs biens immobiliers destinés à l'habitation, ainsi qu'à à leurs dépendances (à hauteur de 25% du coût matériel, coût



### Exemple d'économies :

- Je consomme 100m<sup>3</sup> d'eau potable par an
- J'installe un système de récupération d'eau pluviale de 6m<sup>3</sup> qui me permet d'arroser le jardin, de nettoyer le linge et d'alimenter les toilettes
- Le coût de mon investissement (matériel et main d'œuvre) est de 8 000€ TTC
- Je perçois 80% de subventions, mon installation me revient donc à 1 600€ TTC
- J'économise environ 40m<sup>3</sup> d'eau potable sur l'année, ma nouvelle consommation sera de 60m<sup>3</sup>.

### Résultat financier :

	Avant	Après
Conso.	100m <sup>3</sup> /an	60m <sup>3</sup> /an
Facture d'eau	513€ (5,13€/m <sup>3</sup> *)	324,60€ (5,41€/m <sup>3</sup> *)

\* Valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2010

#### Économie 1 : 188,40€ TTC.

Sur cette économie, viennent s'ajouter les économies réalisées grâce à l'absence de calcaire dans l'eau de pluie :

- sur la lessive : moins de savon et d'adoucissant
- sur l'entretien de la machine à laver, des robinets, des cuves de WC...

#### Économie 2 : 200€ /an.

#### TOTAL ÉCONOMIES = 388,40€ TTC/an

Soit un amortissement de mon installation réalisé en 4 ans, pour un geste éco-citoyen important pour l'environnement.

## Tableau récapitulatif des aides financières cumulables

Le montant total des aides mobilisables par l'utilisateur ne pourra être supérieur à 80% du montant global des travaux

ÉQUIPEMENTS	PLAFOND D'AIDES	CONDITIONS	ORGANISMES FINANCEURS	CONTACTS
Système de récupération d'eau de pluie ≥ 3m <sup>3</sup> et/ou d'infiltration	<b>800 €</b>	Faire impérativement des travaux d'eaux usées : Raccordement au réseau, mise en conformité, rénovation en domaine privé...	Agence de l'Eau Artois-Picardie	 <b>03 27 38 06 00</b> Rue du 19 Mars 1962 BP 59 - 59582 MARLY
Système de récupération d'eau de pluie ≥ 1m <sup>3</sup>	jusqu'à <b>500 €</b>	Uniquement la commune de <b>La Sentinelle</b>	 <b>La Porte du Hainaut</b> Communauté d'Agglomération <b>Service Environnement : 03 27 48 34 01</b> Site minier de Wallers-Arembert - BP 59 - 59135 WALLERS	
Système de récupération d'eau de pluie ≥ 3m <sup>3</sup> et/ou d'infiltration	de <b>750 €</b> à <b>6 000 €</b>	Selon la méthode choisie sur équipement et main d'œuvre	 <b>03 27 38 06 00</b> Rue du 19 Mars 1962 BP 59 - 59582 MARLY	
Décrits dans le code général des impôts art. 200 quater	<b>25% de crédit d'impôt</b>	Les dépenses éligibles sont celles payées entre le 1/01/2007 et le 31/12/2012	 <b>TRÉSOR PUBLIC</b> www.impot.gouv.fr	

Pour la commune de **La Sentinelle**

la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut aide à l'achat d'une cuve extérieure

Renseignements : C.A.P.H. - Service Environnement 03 27 48 34 01

# L'eau de pluie, une ressource qui vous tombe du ciel !



RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES jusqu'à

**80% D'AIDES FINANCIÈRES**

(voir page 7)

## Démarches à suivre et procédure de l'aide

**Attention : Dépôt de votre dossier de demande de subvention au S.I.A.V. avant tout commencement de travaux.**

- Prenez connaissance de la réglementation
- Vérifiez auprès du S.I.A.V. les contraintes qui s'appliquent à votre projet (Dimensionnement de volume de stockage, choix des techniques les plus appropriées à votre projet...)
- Retirez votre dossier de subvention au S.I.A.V. à Marly (ou sur [www.siaiv.fr](http://www.siaiv.fr))
- Complétez et déposez votre dossier de demande de subvention au S.I.A.V. avant de réaliser vos travaux !

- Contrôle et accord du S.I.A.V. sur les travaux envisagés.
- Réalisation de vos travaux
- Versement de la prime après présentation de justificatifs des dépenses (factures acquittées) et contrôle de la conformité de l'installation au descriptif accompagnant la demande de subvention.

**Pour toute question et demande de dossier de subvention, n'hésitez pas ! Contactez dès à présent le S.I.A.V. au 03 27 38 06 02, un contrôleur est à votre disposition. Dossier consultable et téléchargeable également sur le site du S.I.A.V. :**

[www.siaiv.fr](http://www.siaiv.fr)



Remerciements à Monsieur Bernard POTAOX pour l'utilisation de ses données et photos.

## Réglementation

Ci-dessous les principales règles à connaître avant d'envisager votre installation : Articles 640, 641 et 681 du Code civil, quelques règles de base à respecter :

- Les fonds\* inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.
- Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.
- Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

**Les systèmes de récupération et d'infiltration des eaux pluviales sont soumis à des règles.**

- Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds (terrain sur lequel on bâtit).
- Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin.
- Conditions de récupération et d'utilisation des eaux de pluie : voir l'arrêté du 21 août 2008 du ministère du développement durable.

**Exemple d'étude pour une installation de récupération, d'infiltration et de remise au réseau d'assainissement d'une quantité moindre d'eau de pluie.**

### DONNÉES À PRENDRE EN COMPTE POUR LE VOLUME DE LA CUVE

Surface de la parcelle : 426 m<sup>2</sup>  
Surface emprise au sol des bâtiments : 207 m<sup>2</sup>  
Surface emprise extérieure : 219 m<sup>2</sup>

### DÉCOMPOSITION DES SURFACES EXTÉRIEURES

Terrasse bois exotique : 28 m<sup>2</sup>  
Massif floral 1 : 66 m<sup>2</sup>  
Massif floral 2 : 44 m<sup>2</sup>  
Bande de roulement et parc 2 voitures : 81 m<sup>2</sup>

### SURFACE DE TOITURE POUR LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

La partie côté route continuera à alimenter le fil d'eau. Seule les toitures à l'arrière du corps principal, de l'extension et de la dépendance sont reprises dans un seul puisard soit 174 m<sup>2</sup>

Au vu de ces éléments et après calcul des chutes d'eau de pluie au m<sup>2</sup>, le choix d'une cuve béton de 5 200 litres a été retenu.

Essentiellement dédiée à l'arrosage des nombreux massifs floraux, cette réserve servira aussi au lavage des façades, carreaux et fenêtres de la maison. Elle servira également au nettoyage des puisards d'eaux usées et pour tout autre usage domestique autorisé par la DDASS (Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales).

## Les systèmes de récupération et d'infiltration d'eau de pluie

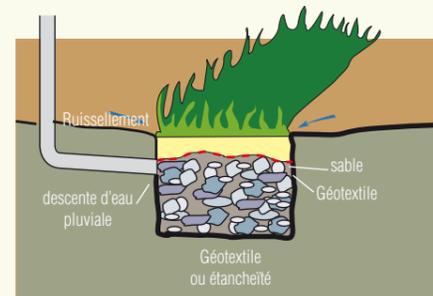
### LES CITERNES

Des conteneurs de taille supérieure ou égale à 3m<sup>3</sup> sont directement reliés aux gouttières. Ils reçoivent l'eau de pluie et peuvent répondre aux besoins courant d'une famille.



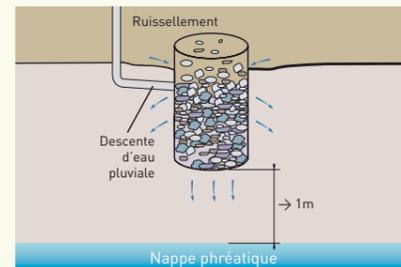
### LES TRANCHÉES DRAINANTES OU TRANCHÉES INFILTRANTES

Ces ouvrages superficiels, peu profonds et peu larges, ressemblent à des fossés comblés. Facile à réaliser et d'un coût abordable, ils contiennent des matériaux poreux tels que du gravier ou des galets. Selon le type d'ouvrage, ils recueillent l'eau de pluie et l'évacuent vers un exutoire, ou l'infiltrent dans le sol. Une combinaison des 2 méthodes est possible.

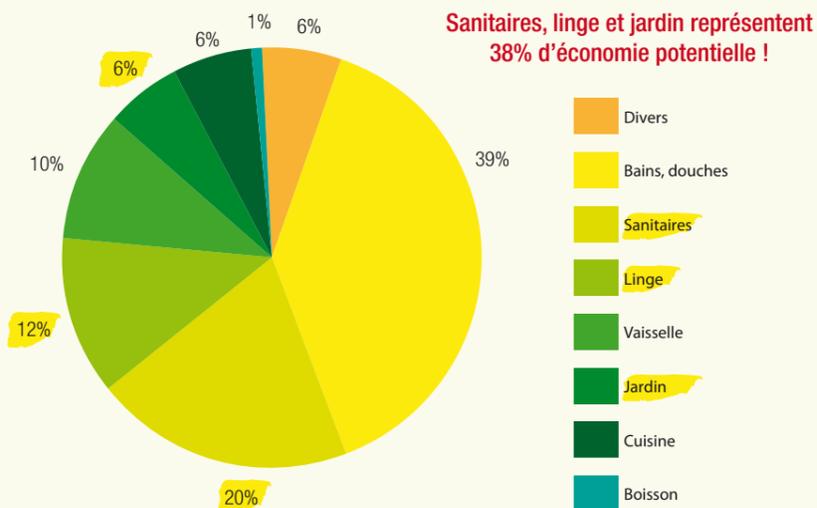


### LES Puits d'INFILTRATION

Cette technique existe depuis longtemps pour recueillir les eaux pluviales qui ruissellent sur les chaussées. Un particulier peut aussi employer ce procédé pour les eaux de toiture ou les eaux provenant d'une terrasse ou d'un parking (si un dispositif de décantation a été mis en place en amont).



**"Près de la moitié de l'eau que nous utilisons ne nécessite pas une eau potable !"**



### RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU DANS UN FOYER

(source : Centre d'information sur l'eau (CLEAU))

## Hommage

### Un délégué nous a quitté



Le jeudi 22 avril, nous apprenons le décès d'**Alain Richez**, délégué suppléant au SIAV de la Ville d'Aulnoy, à l'âge de 58 ans.

Impliqué depuis de nombreuses années dans sa ville, Monsieur Richez œuvrait pour Aulnoy dans son rôle de conseiller municipal et ce, dans différents domaines, notamment en qualité de délégué à l'urbanisme. Il siégeait dans plusieurs commissions et était aussi vice-président du SIRVAEP (syndicat pour l'approvisionnement en eau potable) et délégué suppléant au sein du SIAV où il était très présent et actif.

Tout en restant fidèle à l'athlétisme et au club de l'USVA, il était impliqué dans plusieurs associations aulnoysiennes le cycloclub, la boule joyeuse, les francs archers. Il impulsait enthousiasme et dynamisme.

De nombreux témoignages de sympathie ont été reçus en mairie d'Aulnoy depuis l'annonce de son décès.

Nous voulons à travers ce Clair d'eau lui rendre hommage.

Hommage à son implication, à son dévouement, à ses qualités humaines et à sa fidélité. Il laisse derrière lui Ingrid et Romain, ses deux enfants et deux petits enfants. Ses funérailles se sont déroulées le mercredi 28 avril en présence de nombreuses personnalités et d'une foule immense venue rendre un dernier témoignage d'amitié à «l'homme au chapeau».

À l'issue des funérailles religieuses, le Maire, Laurent Depagne, a tenu à organiser une cérémonie civile pour saluer une dernière fois son compagnon de route « ...Celui qui appartenait à ma famille ; personnelle ; politique et à la grande famille des élus d'Aulnoy, celui qui, généreux et provocant, disponible et exigeant, solidaire mais toujours libre, œuvrait en faveur de ses concitoyens... »

## Le SIAV investit à l'échelon intercommunal !

Le SIAV, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, investit pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau traversant son territoire : L'Ecaillon, La Rhonelle, l'Escaut, le Vieil Escaut et les rivières souterraines.



Parallèlement, le SIAV poursuit les travaux de redimensionnement de ses réseaux de collecte afin de réduire les inondations en cas de fortes pluies.

D'autres interventions sont également au programme du SIAV cette année :

- L'accompagnement des communes dans la requalification des espaces publics (Programme ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine),
- L'amélioration de la qualité de ses ouvrages,
- La desserte de la totalité de ses usagers,
- La suppression des sources et l'amélioration du traitement de la station d'épuration.

Des chantiers importants qui ne pourraient être supportés par les communes seules et qui montrent toute l'importance de travailler à l'échelon intercommunal.

En dix ans, pour le seul secteur du pluvial, ce sont 20 millions d'euros qui ont été investis par le SIAV.

### L'ECAILLON

Deux ans après l'adhésion de Monchaux-sur-Ecaillon, les travaux de mise en conformité de l'assainissement de la Commune vont démarrer en 2010.

### LA RHONELLE

Le bassin de Famars, de plus de 100 000m<sup>3</sup> de rétention d'eau pluviale, a été réalisé par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole et complété par :

- Un bassin de stockage de la pollution détectée par temps de pluie issue de la commune de Famars, va voir son volume doubler.
- A Valenciennes, un redimensionnement des ouvrages situés Avenue Carnot et Rue de l'Artre de Gertrude va permettre de réduire la pollution par temps de pluie détectée rue de la Gare à Marly.

### L'ESCAUT

Des travaux de reprise de rejets sont entrepris cette année sur la Commune de Valenciennes dans les rues du Vert Gazon, Blaise Pascal, de la Délivrance et l'Avenue Faidherbe. En supprimant des rejets polluants qui arrivaient directement à l'Escaut, ces travaux vont concourir à en améliorer la qualité et entrent pleinement dans les actions que développe le SIAV en faveur de l'environnement et en respect des objectifs nationaux d'amélioration de la qualité des fleuves, canaux et rivières.

### LES RIVIÈRES SOUTERRAINES

L'enclos du béguinage sur la Commune de Valenciennes, dans lequel nos ouvrages rejettent dans La Rhonelle souterraine, fait l'objet de travaux de mise en conformité.



Le SIAV agit en faveur de la qualité de ses cours d'eau

Tout le SIAV en quelques clics !

Une question sur votre raccordement au réseau d'assainissement ?

Une information sur les aides financières allouées pour les systèmes de récupération d'eau de pluie ?

[www.siaav.fr](http://www.siaav.fr)

Et bien entendu, retrouvez votre magazine Clair d'Eau sur internet.

## Commune de Monchaux-sur-Ecaillon : Participez au succès des travaux d'assainissement en réservant le meilleur accueil aux contrôleurs du SIAV

Dans un premier temps, le SIAV va réaliser à Monchaux-sur-Ecaillon, rue de Valenciennes et rue de Baillon, un réseau d'assainissement collectif des eaux usées, collecte des eaux ménagères et des eaux vannes (toilettes).

Actuellement, une contrôleuse de réseau du

SIAV (M<sup>elle</sup> Gwenaëlle PREUVOT) vient chez vous, sur rendez-vous pour réaliser gratuitement le diagnostic de votre habitation et notamment prendre les profondeurs et distances des rejets des eaux usées et pluviales par rapport aux futurs réseaux publics.

Pour de plus amples informations et afin de faciliter les prises de rendez-vous, le SIAV vous invite à appeler le 03 27 38 06 00 et demander M<sup>elle</sup> Gwenaëlle PREUVOT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

## La requalification des espaces publics

Le SIAV poursuit l'accompagnement de ses communes membres. Aulnoy-lez-Valenciennes, dans le cadre des travaux d'embellissement du haut d'Aulnoy ; Marly : reprise de la Rue Courbet ; Valenciennes : quartier Dutemple.

L'amélioration de la qualité de ses ouvrages. Des affaissements, des fuites dans des caves sont autant de signes de la vétusté des ouvrages. Pour répondre à la demande des usagers, le SIAV renouvelle le réseau d'assainissement Rue Jean Jaurès et Rue des Blancs Ballons à Marly.

La desserte de la totalité de ses usagers. Le SIAV doit apporter ses ouvrages à la totalité

de ses usagers.

De manière à atteindre un taux de desserte de 100 %, le SIAV a entrepris des travaux Rue Macarez, Rue de la Chasse Saint Roch et Rue de la Bleue du Nord à Valenciennes et va en réaliser Rue des Fontaines à Saint-Saulve.

La suppression des sources. Les eaux claires provenant des sources provoquent des dysfonctionnements sur le process d'épuration des eaux usées.

Suite à une étude approfondie réalisée sur la Commune de Maing, il a été décidé de réduire de manière très importante les sources détectées. Ainsi, les premiers travaux seront réalisés Rue Bantegnies à Maing.

Le traitement à la station d'épuration de Valenciennes. Le Valenciennais se situe en zone vulnérable à l'eutrophisation. Ce phénomène qui a pour conséquence une mortalité importante de la faune piscicole trouve comme origine un taux d'azote et de phosphore trop important dans les masses d'eau. Aussi, une unité de déphosphatation va être créée sur la station d'épuration de Valenciennes de manière à préserver la faune piscicole.



## Des réseaux redimensionnés pour plus de sécurité

Face aux risques d'inondation présents dans divers secteurs de son territoire, le SIAV procède, entre autres, au redimensionnement de collecteurs d'eau pluviale, sachant que ces derniers ne peuvent tout résoudre à eux seuls. C'est bien dans la complémentarité des actions que se trouve la solution.

C'est dans cette logique, que le SIAV mène avec les communes concernées et Valenciennes Métropole, diverses opérations en partenariat avec les services de l'État et la sous-Préfecture : études globales sur le terrain, interventions sur les bassins versants, plans de prévention, travaux sur les réseaux... Ce vaste chantier nécessite ainsi des investissements multiples qui dépassent largement les frontières communales.

Elle a démontré qu'il était nécessaire d'avoir un réseau public de collecte de diamètre 500 raccordé à la Rue Henri Barbusse via l'ancienne ruelle de la Brasserie. Cette opération permet de soulager les bassins versants particulièrement sensibles aux inondations et débouchant Rue Hamoir et Rue Henri Barbusse partie basse.

L'opération s'est déroulée en deux phases : des numéros 1 à 21 en 2009 et des numéros 23 à 33 en 2010, pour un coût global de 300 000 €. Par la même occasion, le syndicat améliore la séparation des eaux (présence de deux réseaux).

### L'EXEMPLE DE SAINT-SAULVE

Le SIAV a engagé des travaux de redimensionnement du réseau public de collecte des eaux pluviales Rue Emile Zola à Saint-Saulve. Ces travaux font suite aux travaux réalisés sur le collecteur situé sous le centre de rééducation de la Rougeville (opération réalisée en 2007).

En effet, une étude hydraulique avait constaté un sous-dimensionnement du réseau public de collecte des eaux pluviales et son absence sur une partie de la rue, occasionnant des débordements réguliers.



## Démarche qualité dans l'assainissement Le SIAV, bon élève !

Soucieuse de la qualité des réseaux d'assainissement dont les défauts de réalisation compromettent gravement le fonctionnement et la pérennité des ouvrages ainsi que la qualité de la nappe d'eau souterraine, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de la « Charte de Qualité des chantiers de canalisations ».

Dans le cadre de l'application de cette Charte de Qualité, l'Agence de l'Eau a effectué des contrôles qualité sur les chantiers du SIAV entre 2007 et 2009, portant notamment sur la pose des tuyaux, les remblais, le compactage...

La moyenne des bilans des chantiers d'assainissement, établie sur le bassin Artois-Picardie est de 16,7/20.

Les contrôles qualité des chantiers du SIAV ont donné une note de 18/20 pour le SIAV ! Cette très bonne note confirme une fois de plus l'engagement du SIAV en faveur du Développement Durable.

## Votre habitation n'est pas raccordée au réseau d'assainissement ?



Si votre rue est équipée d'un réseau d'assainissement public, l'article L. 1331-1 du code de la Santé Publique vous oblige à vous y raccorder dans un délai de 2 ans après son installation. L'article L.1331-8 du même code stipule que **les propriétaires en infraction s'exposent à une amende qui peut atteindre le double de la redevance d'assainissement figurant sur la facture d'eau potable.**

Dans les 9 communes membres du Syndicat, un agent du SIAV contrôle, depuis le début de l'année, toutes les habitations « non conformes » au raccordement.

À l'issue de ces vérifications, une attestation de bon raccordement vous est délivrée afin que vous ne soyez pas taxé du doublement de votre redevance assainissement.

**Vous avez déjà été contrôlé et vous n'avez toujours pas réalisé vos travaux, Vous avez des doutes sur la situation de votre logement, Vous allez prochainement acquérir un logement, Alors contactez au plus tôt le SIAV et profitez des derniers mois où les contrôles sont gratuits.**

De plus vous pouvez bénéficier d'aides financières pour réaliser vos travaux. Les contrôleurs de réseaux du SIAV vous donneront gratuitement toutes les informations nécessaires sur votre situation et vous indiqueront les démarches à suivre.

**N'attendez pas, contactez dès à présent le SIAV !**  
Service Contrôleurs de réseau :  
03 27 38 06 02

**Toutes les habitations non conformes depuis plus de 2 ans seront taxées**

## Raccordez-vous, on vous aide financièrement !

Le raccordement de votre habitation au réseau public d'assainissement est obligatoire. Mettez vous en conformité dès maintenant et profitez des aides financières que le SIAV et l'Agence de l'Eau vous allouent pour réaliser vos travaux.

**Pour les particuliers, jusqu'à 100% d'aides financières\* cumulables !**

### TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ

Les travaux en domaine public sont pris en charge par le SIAV à hauteur de 2 500 €, en partant du principe que le tuyau de collecte

est au milieu de la chaussée afin que tous les usagers soient traités de manière équitable.

### TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE LA PROPRIÉTÉ RACCORDEMENT DES EAUX USÉES

**SIAV 150 € + Agence de l'Eau 1 000 €**

### RACCORDEMENT + RELÈVEMENT DES EAUX USÉES

**SIAV 150 € + Agence de l'Eau 1 600 €**



### RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

Vous trouverez en page 7 le tableau récapitulatif des aides financières et des organismes à contacter.

*\* Les aides cumulées de l'Agence de l'Eau (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012) et du Conseil Général ne peuvent dépasser le montant des travaux*

## Le « tout à l'égout » ne veut pas dire tout dans l'égout !

Le réseau public d'assainissement est destiné à recueillir uniquement les eaux usées et pluviales. **Ne jeter plus sur la voie publique : mégot, bouteille, boîte métallique, papier, paquet de cigarettes, plastic...** Les poubelles sont là pour ça.

**C'est un geste éco-citoyen !**

## Vous pouvez éventuellement bénéficier d'aides supplémentaires liées à votre situation

### Aménagement et amélioration de l'habitat

- Agence Nationale de l'Habitat  
www.anah.fr  
N° Vert 0 820 15 15 15
- PACT du Hainaut  
www.pact-arim.org  
Tél. : 03 27 45 09 64

### Retraité(e)

- CRAM Nord Picardie  
www.cram-nordpicardie.fr  
N° Vert 0 820 10 59 59

### Communes rurales

- Conseil Général  
www.cg59.fr

→ N'hésitez pas à contacter également votre mairie.

## Adhésion de la Ville de Bruay-sur-l'Escaut au SIAV Une nouvelle étape dans la solidarité intercommunale

**Officiellement membre du SIAV par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2010, la ville de Bruay-sur-l'Escaut a rejoint les huit villes déjà adhérentes au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes (Aulnoy, Famars, Marly, Maing, St Saulve, La Sentinelle, Monchaux-sur-Écaillon et Valenciennes). Le nouveau territoire de compétence du Syndicat s'étend ainsi sur 9 communes et atteint les 100 000 habitants. Le comité Syndical compte désormais 28 membres titulaires et 19 suppléants.**

Comme l'impose la réglementation, les nouveaux délégués de Bruay, Messieurs Patrick FRAQUET, Serge JEANNIN et Régis DEGAND, ont été installés en qualité de délégués titulaires lors du comité syndical du 23 juin ainsi que Messieurs Michel TOPARELLI et Michel TOURNOIS, en qualité de suppléants.

### NOUVELLE ADHÉSION, NOUVELLES ÉLECTIONS.

**Le comité du SIAV modifié, les élus ont dû procéder à de nouvelles élections du Président et des Vice-Présidents.**

Bernard Brouillet, délégué de la ville de Valenciennes et ancien Président, a été réélu à l'unanimité et sera désormais entouré de huit Vice-Présidents :

- M. Louis DELMOTTE (St-Saulve)
- M. Richard PREUVOT (Maing)
- M. Laurent DEPAGNE (Aulnoy-leZ-Valenciennes)
- M. Jérôme LEMAN (Marly)
- M. Martial DE CALBIAC (Famars)

- M. Léonardo FATIBENE (La Sentinelle)
- M. Jean-Claude PUECH (Monchaux-sur-Écaillon)
- M. Patrick FRAQUET (Bruay-sur-l'Escaut)

Avec cette adhésion, c'est une nouvelle étape que franchit le SIAV. Outre la continuité et le renforcement du service de collecte, transport et traitement des eaux usées et pluviales, le SIAV intègre à son patrimoine tous les ouvrages que la commune gère jusqu'ici seule, notamment la station d'épuration. Il devra également intégrer dans ses programmes l'arrivée du tramway et un important programme de renouvellement des réseaux d'assainissement. Ce ne sont pas moins de 1,5 millions d'Euros HT par an que le syndicat investira ainsi sur cette commune dans les 5 ans qui viennent.

Le Maire, Jacques Marissiaux, déclarait en 2009 : « // serait déraisonnable de jouer les indépendantistes dans un contexte de renforcement et de durcissement logique des contraintes réglementaires liées au traitement de l'eau ». Avec ce ralliement de raison, cette adhésion marque une nouvelle étape dans la

solidarité intercommunale. Cette même solidarité qui, au-delà des différences politiques et territoriales, a déjà permis par le passé de réaliser avec succès l'arrivée du tramway, les grands travaux de Valenciennes, l'assainissement de la ville de Maing et bientôt de celle de Monchaux-sur-Écaillon. Située à proximité immédiate des terrains des Maraix de l'Epaix, site où le SIAV va réaliser sa nouvelle unité de traitement en remplacement de l'ancienne station de la rue Macarez à Valenciennes, le territoire de la ville de Bruay s'inscrit naturellement dans les futurs schémas d'investissement du SIAV. Des investissements que le syndicat souhaite innovants et développés durablement dans une logique d'arrondissement, associant préservation de l'environnement, énergies renouvelables, aménagement du territoire et développement économique.

Patrick FRAQUET  
Nouveau Vice-Président du SIAV  
Délégué de la ville de Bruay-sur-l'Escaut



## Au Tableau vert, le thème de l'eau potable

Le cinquième volet de l'émission d'éducation au développement durable «le Tableau Vert», coproduite par le SIAV et l'Education Nationale, a pour thème l'eau potable. Durant une grande partie de l'année scolaire 2009-2010, les élèves de Mademoiselle Juliette Monteuis de Ecole Louis Duvant de Valenciennes ont mené l'enquête.

Au travers des expériences menées sur le terrain et des interventions réalisées en classe, le petit groupe d'élèves de CE2-CM1 a cherché à répondre à deux questions essentielles : d'où vient l'eau potable et comment la gérons nous ? Au centre d'éducation à l'environnement d'Amaury du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les enfants, sous un beau soleil de mai, ont pu observer sur le terrain où se trouvait l'eau et reconstituer le cycle de l'eau dans la nature. La journée s'est poursuivie par des ateliers de manipulation sur l'eau domestique, avec des conseils pour utiliser moins d'eau, des enseignements



sur la distribution chez les particuliers et le rejet des eaux usées. Pour compléter leurs savoirs, les élèves ont également eu le privilège de visiter en juin dernier, le château d'eau de la ville d'Anzin, grâce à la collaboration d'Eau et Force. Une expérience inoubliable tout comme leur participation au tournage de l'émission télévisée aux Ateliers

Numériques de Valenciennes. Le SIAV devrait poursuivre l'expérience pour encore 5 autres émissions. A terme, l'ensemble des vidéos du Tableau Vert sera disponible en DVD pour les écoles de l'Arrondissement sur simple demande.

## Le SIAV labellisé par les Rubans du Développement Durable pour sa démarche Agenda 21

Les Rubans du développement durable distinguent des collectivités territoriales qui conduisent des politiques globales efficaces au service du développement durable des territoires.

Le SIAV est le premier syndicat intercommunal à vocation unique sur l'eau et l'assainissement à obtenir cette labellisation. Le jury a apprécié que, dans le cadre de sa vocation spécialisée, le Syndicat ait mis en place une stratégie et des actions couvrant toutes les finalités du développement durable. Le label 2009 est attribué pour une durée de 2 ans. Il sera renouvelé en 2011, si la vitalité de la démarche est toujours démontrée.

Plus d'informations sur l'ensemble de la démarche : [www.rubansdudeveloppementdurable.com](http://www.rubansdudeveloppementdurable.com)



### QUI ANIME LES RUBANS ?

Ils sont animés depuis 2003 par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia, et rassemblent aujourd'hui

13 partenaires : l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21, Dexia, l'ADF, l'APVF, l'Association « Notre Village », l'ADEME, le CNFPT, la DIACT, le PNUE, la Gazette des communes, Environnement magazine.



La cérémonie de remise des distinctions des Rubans du Développement Durable s'est tenue au Sénat, en présence de Gérard Larcher, président du Sénat, de Jean-Marie Pelt, président de l'Institut européen d'écologie et président du jury, et des présidents des partenaires de l'opération.

## Le label « Opération écocitoyenne »

En mars dernier, Valenciennes Métropole, le SIAV, Eco-Emballages et divers partenaires se sont associés afin de lancer le challenge Propreté 2010 et de présenter le label « Opération éco-citoyenne ». Cette opération a pour but de soutenir et de mettre en valeur les actions de nettoyage en milieu urbain ou naturel en apportant un soutien

logistique et matériel à toute équipe impliquée dans ce type de projet : Nettoyage d'un quartier, d'un chemin, d'une rivière ou d'un espace vert... Ce challenge s'est adressé à des associations, des écoles, collèges ou lycées, des entreprises et des institutions et à la fin de l'été, un label « Opération éco-citoyenne » récompensera les meilleures initiatives.

Les premières opérations sont déjà très convaincantes notamment celle du nettoyage de La Rhônelle, réalisée en mars dernier avec l'association de pêche Les Gaulois et le soutien du SIAV. En effet, l'amélioration de ce milieu



naturel a permis le retour des poissons « loches franches » dans la rivière. A la rentrée, vous trouverez les résultats de ce challenge sur le site du SIAV : [www.siaiv.fr](http://www.siaiv.fr) et celui de Valenciennes Métropole : [www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr)

## Récupérer la chaleur des tuyaux d'assainissement

dans les réglementations thermiques issues du Grenelle de l'Environnement. La technique est basée sur la pose d'un échangeur dans le réseau d'assainissement permettant d'alimenter en calories un fluide caloporteur dont la destination est une pompe à chaleur accessoire du dispositif de chauffage ou de refroidissement du bâtiment. Le périmètre géographique dans lequel le débit et la température des eaux usées sont suffisants pour alimenter des bâtiments. Une liste de 20 bâtiments

a été identifiée. Elle regroupe des lycées, des salles de sports, des résidences privées et HLM, des complexes de bureaux, une salle de spectacle et une clinique.

Aujourd'hui, le SIAV diagnostique avec l'aide de l'ensemble des propriétaires des immeubles pressentis, des villes partenaires et de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole l'état énergétique des bâtiments.



Le SIAV a retenu un prestataire qui a en charge d'étudier l'opportunité de chauffer des bâtiments par la chaleur issue des effluents transitant dans ses réseaux d'assainissement. Cette énergie renouvelable permet d'inscrire les bénéficiaires

**ECONOMIE D'ÉNERGIE : ON AGIT !**

Une fenêtre mal posée, c'est une maison mal isolée

www.grosfillex-fenêtres.com

ON FABRIQUE,  
ON POSE...  
AYEZ LE RÉFLEXE  
GROSFILLEX  
**poser**  
C'EST UN MÉTIER !

**Une offre exceptionnelle vous est réservée sur présentation de ce code : SIAV 01**

**Douai**  
493, rue de Cambrai  
03.27.87.1300

**Saint Amand**  
65, place du 11 Novembre  
03.27.14.7400

**Valenciennes**  
21, avenue de Verdun  
03.27.23.8000

**Grosfillex**  
FENETRES

Les professionnels du sur-mesure

Debeer, Diffusion Grosfillex,  
**C'est 3 magasins à votre service et des Offres personnalisées toute l'année...**

**10 ANS**  
Etude et devis gratuit

Acheter le bon adoucisseur d'eau, c'est facile !

l'excell

Incontestablement l'eau de notre région est riche en minéraux qui se transforment en tartre.

A la pointe de l'innovation, L'excell, adoucisseur d'eau d'aujourd'hui, fonctionne sans électricité. Il est l'aboutissement de recherches continues qui ont mené à une génération d'appareils TRES ECONOMES, plus respectueux de la nature et de la réglementation.

Depuis 33 ans AQUA 2000 ZI n° 4 Saint saulve propose son expertise et son savoir faire.

Aujourd'hui FABRICANT CONSTRUCTEUR de l'adoucisseur EXcell bi-eaux « le meilleur de l'innovation » nous vous proposons L'INSTALLATION et le SUIVI de votre matériel avec des garanties exceptionnelles

N° Vert 0800 464 505

www.aqua2000.fr

UN CHOIX EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT le meilleur de l'innovation

